ABIL TAXI

SAS, société par actions simplifiée

29 AVENUE GABRIEL PERI,
60160 MONTATAIRE

R.C.S : 850 338 260 R.C.S.Compiegne

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2024 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Résultat – Affectation

Les associés entérinent les comptes de l'exercice clos le **3**1/12/2024 faisant ressortir **un bénéfice de** 21 497 euros. Le résultat est affecté au report à nouveau qui s'élève désormais à 21 497 euros

Pour copie certifiée conforme

La Gérance



Certifié conforme

Imprimé 2065 du 27/06/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes	
Déclaration néante	
Si PME innovantes	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)	

A ADRESSES DE L'ENTREPRISE	
adresse du siège social	0029 rue Gabriel Péri 60160 MONTATAIRE
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement : :	
Adresse de messagerie	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées		

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC	
1 – Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer :

l'État de résidence		le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
Forme juridique de l'entité du groupe		Désignation de l'entité du groupe	
Numéro, type et nom de la voie de l'entité du groupe			
Complément de distribution de l'entité du groupe			
Lieu-dit, hameau de l'entité du groupe			
Code postal de l'entité du groupe		Ville de l'entité du groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?	OUI	Si oui, nom du logiciel utilisé :	Cegid Expert Comptabilité

ECF		Désignation du prestataire	

Nom et adresse du comptable	Salarié/Indépendant :	I	Tél :	03 44 55 96 80
SA FCN MONTATAIRE 0100 rue Louis Blanc Les Marches de l'Oise 60160 MONTATAIRE				
Nom et adresse du conseil	Salarié/Indépendant :		Tél :	

Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné	n° d'agrément

Visa : CGA		Viseur conventionné	

Imprimé 2065 du 27/06/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %	35 901
Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	
Plus-values à long terme au taux de 19%	
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	

Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer

Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI	

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

Imprimé 2065BIS du 27/06/2024

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Formulaire néant X

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.		
- Payées par la société elle-même	(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	(j)	
7. Montant des revenus répartis — total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Rembour-sements 6	Indemnités forfaitaires 7	Rembour-sements 8

K DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

Adresses des autres établissements

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées à		0%	15%	19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents et	

perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus fiscaux, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Imprimé 2033A du 27/06/2024

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF			Exercice clos en N			
			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014	30 000	016		30 000
Immobilisations corporelles		028	35 209	030	4 454	30 755
Immobilisations financières (1)		040	158	042		158
Total I (5)		044	65 368	048	4 454	60 913
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	6 132	070		6 132
	Autres (3)	072	25 361	074		25 361
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	695	086		695
Charges constatées d'avance		092		094		
Total II		096	32 189	098		32 189
Total général (I + II)		110	97 557	112	4 454	93 102

PASSIF				Exercice N NET
Capitaux propres				
Capital social ou individuel			120	1 000
Écarts de réévaluation			124	
Réserve légale			126	100
Réserves réglementées			130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	131	)	132	26 856
Report à nouveau			134	
Résultat de l'exercice			136	21 497
Subventions d'investissement			137	
Provisions réglementées			140	
Total I			142	49 453
Provisions pour risques et charges	**Total II**		154	
Dettes (4)				
Emprunts et dettes assimilées			156	34 754
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
Fournisseurs et comptes rattachés			166	1 653
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	1 793	172	7 240
Comptes courants d'associés			173	
Autres dettes			175	
Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	43 648
Total général (I + II + III)			180	93 102

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	34 754
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	34 617
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	10 856		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 27/06/2024

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE							Exercice N
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
	services	dont export et livraisons intracommunautaires	217		218		61 491
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
Production immobilisée					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230		2 285
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		63 776
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234		
Variation de stock (marchandises)					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240		
Autres charges externes	dont crédit bail :	mobilier	3 217	immobilier			242	29 614
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle	243	-485	)			244	-485
Rémunérations du personnel							250	
Charges sociales							252	49
Dotations aux amortissements							254	3 975
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI							255	
Dotations aux provisions							256	
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		)		262	0
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	33 154
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	30 622
Produits et charges divers							
Produits financiers						(III)	280	
Produits exceptionnels						(IV)	290	
Charges financières						(V)	294	595
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		)	(VI)	300	3 144
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306	5 385
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	21 497

B - RÉSULTAT FISCAL		1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2	312	21 497	314		
Réintégrations					
Rémunérations et avantages personnels non déductibles	316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318				
Provisions non déductibles	322				
Impôts et taxes non déductibles	324	5 385			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248					
	330	9 018			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Déductions					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986				
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)	987				
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)	127				
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138				
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)	981				
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)	989				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992				
Investissements et souscriptions outre-mer	344				
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	345				
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993				
			342		
Divers, dont : Créance due au report en arrière du déficit	346				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
			350		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	35 900	354		
Déficits					
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356				
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement) dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	35 900	372		